



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_035

Séance du 05 mai 2026

Le 05 mai deux mille vingt-six à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 13/04/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BERGOGNE Francis
BEAURY Pascal
BOUNIOU Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
ITIER Jean-Paul
SUAU Laurent

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
HUGON Christine
THEROND Flore
JACQUES Jérôme
POURQUIER Jean-Paul

Représentants des établissements publics :

COUDERC Henri
SAINT LEGER Francis

Madame MINET-TRENEULE Elizabeth donne pouvoir à Monsieur SUAU Laurent.

Monsieur MALAVIEILLE Christian donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le doyen présente à l'assemblée :

Le résultat de l'exercice 2025 est de 0 € :

Le solde des restes à réaliser, au 31/12/2025, est égal à :

0 €

Résultats 2025	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)	Résultat net (€)
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Après avoir entendu le compte financier unique 2025, constatant que les résultats sont conformes aux résultats fournis par monsieur le chef du service de gestion comptable de Mende, le doyen d'âge fait procéder au vote du compte financier unique :

un solde de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 de : 0€
 un solde d'investissement cumulé au 31/12/2025 de : 0€
 un solde de restes à réaliser au 31/12/2025 de : 0€

Le doyen propose d'**APPROUVER** le compte financier unique comme présenté ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte financier unique 2025 pour le budget principal.

Pour extrait conforme,
 Mende, le 06 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.